

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu la directive 2011/54/UE de la Commission du 20 avril 2011 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active métaldéhyde et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 26 septembre 2018 de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ANTILIMACES MINI GRANULES ARMOR***

de la société DOFF PORTLAND

enregistré sous le n°2018-2565

Vu les observations transmises par la société DOFF PORTLAND dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 12 octobre 2018,

Considérant l'absence de soumission d'un dossier nécessaire au réexamen de l'autorisation de mise sur le marché,

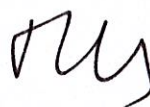
L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	ANTILIMACES MINI GRANULES ARMOR KURLIM LIMACLEAN LIMAKILL LIMARED SANLIM CONDOR SUPER 5 HELMINE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DOFF PORTLAND Aérial Way, Nottingham, 00000 NG 15 6 DW, ROYAUME-UNI
Formulation	Appât sur grains (AB)
Contenant	5,3 % - metaldéhyde
Numéro d'intrant	8800941
Numéro d'AMM	8800941
Fonction	Molluscicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date limite pour la vente et la distribution	25/04/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	25/04/2020

A Maisons-Alfort le,

02 NOV. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)